

CIRCULAIRE N° 24 / 2024 – 7 mars 2024

Objet : **Congrès national des DDEN à Montpellier**
 Remboursement des frais de déplacement
 Informations

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues DDEN

Les frais de déplacements des délégués mandatés des Unions départementales, pour participer au congrès de Montpellier seront pris en compte sur la **base exclusive du transport en train en 2ème classe**.

Pour les délégués qui utilisent d'autres moyens de transport, en particulier voiture, ils seront remboursés sur cette base SNCF entre le domicile et une des 2 gares de Montpellier (Montpellier Saint Roch et Montpellier Sud de France).

La gare Saint Roch, plus proche du centre ville est préférable.

Pas de place de parking dans les hôtels.

POUR INFORMATION

L'accueil débutera à 14 heures, le vendredi 31 mai 2024 jusqu'à 17h00.

- Accueil dans les 2 gares pour remise ticket de transport
- Accueil ancienne Mairie → Salle Jules Pagézy 1 place Francis Ponge 34000 Montpellier

Les réservations SNCF sont ouvertes dès maintenant (Paris Montpellier).

Attention : forte réservation le vendredi.

Les prestations repas/hébergement pour les seuls délégués mandatés sont réglées par la Fédération. Tout désistement après le 1^{er} mai, sera facturé à l'Union.

Amitiés laïques et fédérales.